

TAS Assurances SA

Vernier

Rapport sur la situation financière 2023
(Public Disclosure)

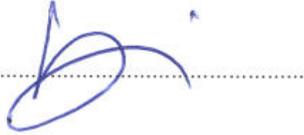
Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Résumé	5
3.	Activités de l'entreprise	6
3.1	Stratégie, objectifs et segments d'activités	6
3.2	Appartenance au TCS et transactions principales.....	6
3.3	Liste des principales succursales	6
3.4	Organe de révision externe.....	6
3.5	Principaux événements exceptionnels	6
4.	Résultats de l'entreprise.....	7
4.1	Résultat d'exploitation	7
4.2	Résultats financiers	8
5.	Gouvernance d'entreprise et gestion des risques	9
5.1	Composition du Conseil d'administration et de la Direction	9
5.2	Gestion des risques	9
6.	Profil de risque	11
6.1	Catégories de risque	11
6.2	Évolution du profil de risque.....	12
7.	Évaluation	13
7.1	Actifs évalués à leur valeur de marché	13
7.2	Engagements d'assurance évalués à leur valeur de marché	14
8.	Gestion du capital.....	15
8.1	Planification du capital.....	15
8.2	Fonds propres.....	15
8.3	Différence entre les fonds propres et les actifs et passifs à valeur proche du marché.....	15
9.	Solvabilité.....	16
9.1	Calcul de la solvabilité.....	16
9.1.1	Modèle de risque de marché	16
9.1.2	Modèle pour les risques d'assurance	16
9.2	Capital cible	16
9.3	Capital porteur de risque.....	18
9.4	Quotient de solvabilité	19
9.5	Confirmation	19
10.	Annexes.....	20

TAS Assurances SA

Stefan Burri Czibula

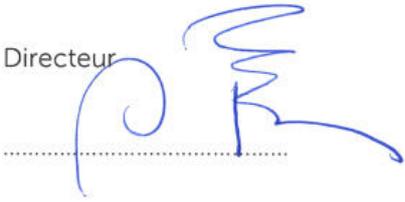
Fonction : Administrateur délégué

Signature : 

Lieu et date : Vernier, le 25.04.2024

Arthur Rey

Fonction : Directeur

Signature : 

Lieu et date : Vernier, le 25.04.2024

1. Introduction

L'objectif de ce rapport est de mettre à disposition des assurés et des ayants droit des informations sur la situation financière de TAS Assurances SA (ci-après « TAS »), basées sur les valeurs économiques des actifs et passifs au 31.12.2023.

La circulaire 2016/02 « Publication – assureurs (public disclosure) » de la FINMA précise les art. 111a et 203a de l'ordonnance sur la surveillance (OS ; RS 961.011) qui concernent le rapport sur la situation financière des entreprises, groupes et conglomérats d'assurance assujettis. La circulaire décrit les bases relatives au contenu ainsi que la structure du rapport sur la situation financière.

La circulaire 2016/02 concerne toutes les entreprises d'assurance en vertu de l'article 2 al. 1 let a et b de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) ainsi que les groupes et conglomérats d'assurance définis selon l'art. 2 al. 1 let. d en relation avec les articles 65 et 73 de la LSA. TAS étant une compagnie d'assurance directe de catégorie 4, elle doit se conformer à cette circulaire.

Les lois, ordonnances et circulaire suivantes ont servi de base pour ce rapport :

- Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (état au 1er janvier 2024 – LSA ; RS 961.01)
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 23 janvier 2024 – OS ; RS 961.011)
- Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers du 9 novembre 2005 sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (état au 15 décembre 2015 – OS-FINMA ; RS 961.011.1)
- Loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Droit des obligations, état au 1er janvier 2024 – CO ; RS 220)
- Circulaire 2016/2 de la FINMA du 3 décembre 2015 "Publication – assureurs (*public disclosure*)" (état au 6 mai 2021)

Le rapport de l'organe de révision est joint au présent rapport.

2. Résumé

Activités de l'entreprise

TAS est une société fille du Touring Club Suisse (TCS) avec son siège social à Vernier (Genève). Elle est enregistrée au registre du commerce depuis le 17 novembre 1975. TAS est spécialisée principalement dans le segment de l'assurance voyages, d'assistance médicale pendant les voyages, de rapatriement, d'assistance aux véhicules, de perte de bagages ou encore de couverture de casco complète pour les vélos électriques et les bicyclettes.

Résultat de l'entreprise

TAS clôture l'année sous revue avec un résultat intermédiaire de CHF 0.8 million (CHF 2.9 millions en 2022). Le recul est majoritairement imputable à l'augmentation des sinistres à cause de la reprise des voyages à l'étranger et la hausse des coûts moyens de sinistres.

Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité. Pour limiter les risques financiers, la fortune est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

Evaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un bilan « proche du marché » basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs du marché ou proches du marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs comptables du bilan statutaire.

La somme des actifs du bilan proche du marché s'élevait au 31 décembre 2023 à CHF 144.7 millions et représente une baisse de CHF 0.3 million par rapport au 31 décembre 2022 (CHF 145.0 millions), celle des engagements proche du marché s'élevait au 31 décembre 2023 à CHF 63.4 millions, contre CHF 69.1 millions au 31 décembre 2022.

Gestion du capital

TAS poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre afin de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un quotient SST (Swiss Solvency Test) confortable.

L'évolution plus favorable des marchés financiers en 2023 a contribué à améliorer le niveau de solvabilité de TAS.

Solvabilité / Quotient de solvabilité

Le calcul du quotient SST a subi un changement par rapport aux exercices précédents. Depuis cette année, le montant minimum (MVM) est une position au passif du bilan SST. Cela simplifie la formule du quotient SST, désormais égal au capital porteur de risque divisé par le capital cible. Le quotient de solvabilité SST de TAS au 01.01.2024 est de 269.3%, en augmentation par rapport à l'année précédente (212.2%).

3. Activités de l'entreprise

3.1 Stratégie, objectifs et segments d'activités

TAS est une société fille du TCS. Elle a son siège social à Vernier (Genève, Suisse) et est enregistrée au registre du commerce en tant que société anonyme depuis le 17 novembre 1975.

TAS est spécialisée principalement dans le segment de l'assurance voyages. Il s'agit d'annulation de voyage, d'assistance médicale pendant les voyages, de rapatriement, d'assistance aux véhicules, de perte de bagages ou encore de couvertures de casco complète pour les vélos électriques et les bicyclettes. Pour la clientèle privée, TAS est porteur de risque et prestataire des parties assurantielles du TCS Livret ETI, des produits B2B véhicule, de TCS Home et d'autres produits du TCS.

Elle exploite différentes assurances, à l'exclusion de l'assurance-vie, et dispose des agréments nécessaires pour les branches suivantes :

- B3, Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
- B7, Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
- B9, Autres dommages aux biens
- B13, Responsabilité civile générale
- B16, Pertes pécuniaires diverses
- B18, Assistance

Les prestations liées aux produits de ces branches sont proposées aux membres du TCS et – à des conditions déterminées – à des non-membres.

3.2 Appartenance au TCS et transactions principales

TAS est une société fille du TCS, une organisation à but non lucratif qui détient 100% de son capital-actions. Le TCS est une association qui a pour but principal de sauvegarder les droits et les intérêts de ses membres dans la circulation routière et dans le domaine de la mobilité en général. Ses activités n'entrent pas dans le champ de surveillance de la FINMA.

Il n'y a aucune transaction intragroupe extraordinaire à signaler pendant la période sous revue.

3.3 Liste des principales succursales

TAS ne dispose pas de succursale, mais elle a des centres de prestations aux deux points d'implémentation principaux du TCS, à savoir à :

- Vernier : Chemin de Blandonnet 4, Case postale 820, 1214 Vernier
- Ostermundigen : Poststrasse 1, 3072 Ostermundigen

3.4 Organe de révision externe

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

L'audit porte sur les états financiers de l'exercice sous revue selon le code des obligations suisse, la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (LSA) ainsi que l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS).

3.5 Principaux événements exceptionnels

Il n'y a aucun événement exceptionnel à signaler pendant la période sous revue.

4. Résultats de l'entreprise

4.1 Résultat d'exploitation¹

		en millions de CHF	
	Calculs	2023	2022
Primes			
Primes brutes		87.8	76.2
Primes brutes cédées aux réassureurs		-0.9	-1.1
Variation report de primes		-1.2	6.3
Variation report de primes cédées aux réassureurs		0.0	0.1
Primes acquises pour propre compte	1	85.7	81.5
Sinistres			
Charges sinistres : montants payés bruts		51.0	48.0
Charges sinistres : montants payés bruts, part réassureurs		0.0	-2.1
Variations des provisions techniques		-0.2	-15.2
Variations des provisions techniques : part des réassureurs		0.6	-0.2
Frais de règlement des sinistres pour propre compte	2	51.3	30.4
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	3	32.8	28.9
Autres charges techniques pour propre compte	4	0.7	19.3
Résultat intermédiaire	1-2-3-4	0.8	2.9

L'aperçu global des chiffres relatifs au résultat de l'entreprise 2023 est présenté selon le modèle quantitatif de la FINMA dans l'annexe 2 : données quantitatives "Résultat de l'entreprise, individuel - non-vie 2023".

Les primes acquises ont augmenté en raison de la croissance des portefeuilles de l'assurance vélo, du domaine du B2B et du Livret ETI.

Un reclassement, en 2022, des variations de chiffre d'affaires d'avance entre les primes brutes et la variation de report de primes est en grande partie à l'origine de l'évolution de ces positions.

Les charges de sinistres 2023 ont augmenté en raison de la reprise des voyages à l'étranger. Les sinistres pour cause d'annulation ou de besoins d'assistance ont été plus nombreux et plus chers. La hausse la plus importante des coûts moyens par cas a été constatée sur les cas d'assistance aux véhicules. Elle affecte particulièrement la sinistralité des produits B2B car ils couvrent principalement les prestations liées au dépannage de véhicules à l'étranger.

¹ Dans tous les tableaux de ce rapport, les montants sont arrondis en millions de francs suisses. Les totaux figurant dans un tableau ne coïncident donc pas nécessairement avec la somme des montants arrondis montrés dans le même tableau, mais ils correspondent à l'arrondi des sommes exactes.

4.2 Résultats financiers

TAS place ses actifs financiers essentiellement sous forme de fonds de placement collectifs, diversifiés et basés sur des indices de références définis.

	en millions de CHF	
	2023	2022
Résultat des placements financiers	1.6	-3.1
Produits financiers	1.8	-2.9
Charges financières et frais de gestion des placements	-0.2	-0.2

En 2023, avec l'évolution positive des marchés financiers, la valeur des titres est remontée. Les bénéfices non réalisés sont toutefois compensés comptablement par une augmentation de la provision pour fluctuation des titres.

Dans la catégorie « Produits financiers » sont également présentées les moins-values non réalisées. En raison du recul de la valeur de tous les actifs en 2022, en dessous des valeurs d'acquisition, ce montant était négatif car il dépassait le produit des placements.

Il n'y a aucune écriture de bénéfice ou de perte directement affectée aux fonds propres.

5. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

5.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction

Nom	Fonction	Remarques
Peter Goetschi	Président	
François Membrez	Vice-président	
Stefan Burri Czibula	Administrateur délégué	
Alessandro Marci	Administrateur	
Jürg Wittwer	Administrateur	
Arthur Rey	Directeur	

5.2 Gestion des risques

Les risques d'entreprise sont gérés et surveillés de manière systématique avec l'objectif d'éliminer tout risque pouvant mettre en danger l'entreprise, et de réduire les autres risques autant que possible pour permettre une activité continue, performante, fiable et de qualité.

La gestion des risques s'appuie sur le système de contrôle interne (SCI) organisé selon le principe des trois lignes de défense :

- Les unités opérationnelles sont responsables de la prise des risques, de leur contrôle et gestion quotidienne avec l'appui du SCI.
- Des fonctions distinctes, principalement la Compliance, la gestion des risques et le SCI, et non-liées aux acteurs des unités opérationnelles surveillent périodiquement le respect des règles définies et la conformité de la gestion des risques. Leur rapport annuel est adressé aux responsables opérationnels, ainsi qu'à la Direction et au Conseil d'administration.
- L'audit interne est une fonction indépendante des autres fonctions de contrôle et de la Direction, mandatée par le Conseil d'administration qui est responsable du plan et de la surveillance des activités d'audit interne.

Le SCI est une combinaison d'éléments organisationnels, structurels et dynamiques (relatifs aux processus). Les tâches et contrôles qui émanent du SCI sont exécutés par la Direction et les collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil d'administration porte la responsabilité finale du fonctionnement et de l'effectivité du SCI. Ce dernier sert à assurer la conformité de l'entreprise aux lois et aux normes internes, la fiabilité des états financiers ainsi que la bonne exécution des décisions du Conseil et de celles de la Direction pour limiter et contrôler les risques principaux. Le SCI suit les principes du Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), un standard reconnu au niveau international, et s'étend également aux prestations essentielles déléguées.

Le cadre du SCI est structuré autour des cinq éléments suivants, définis par le COSO :

- **L'environnement de contrôle** comprend, comme élément central, un code de conduite qui donne un cadre général favorisant l'intégrité et l'éthique. Les principes de gestion et de contrôle des risques qui en découlent sont définis par le Conseil d'administration et la Direction au travers de règlements, directives et autres instructions internes.
- **L'évaluation des risques** comprend les procédures, méthodes et processus détaillés et formalisés afin de définir la façon d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'adresser et de rapporter les risques.
- **Les activités de contrôle** sont les mesures visant à assurer l'application des directives émanant de la Direction en vue de maîtriser les risques qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs. Les contrôles sont exécutés à tous les niveaux de l'entreprise, à différentes étapes des processus opérationnels et à l'égard de l'environnement technologique. Des mesures de prévention et de détection sont déployées et peuvent englober diverses activités manuelles et automatisées, notamment les autorisations et les approbations, les vérifications, les rapprochements et les évaluations de la performance opérationnelle.

- Pour appuyer le bon fonctionnement du SCI, l'entreprise acquiert, répertorie, produit, distribue et utilise des **informations pertinentes** et de qualité à tous les niveaux.
- En vue de vérifier si tous les éléments du contrôle interne sont effectifs et efficaces, des **activités de suivi**, notamment des évaluations continues et distinctes, sont élaborées et exécutées à tous les niveaux de l'entreprise. Les responsables des contrôles clés et des processus, désignés au préalable par la Direction, effectuent un contrôle périodique et communiquent d'éventuelles déficiences à la Direction.

Pendant la période sous revue, aucun changement significatif n'est intervenu dans la gestion des risques.

6. Profil de risque

6.1 Catégories de risque

L'ensemble des risques sont ainsi catégorisés :

- Risques opérationnels :
 - Risques d'assurance :
 - Gros évènement
 - Sélection du programme de réassurance
 - Solvabilité du réassureur
 - Qualité du portefeuille
 - Solvabilité et fortune liée
 - Sous-provisionnement
 - Tarification
 - Risques financiers :
 - Marché
 - Crédit
 - Liquidité
 - Risques d'entreprise :
 - Concentration
 - Conduite
 - Conformité
 - Continuité des activités (BCM)
 - Gouvernance
 - Prestations déléguées
 - Qualité des prestations
 - Satisfaction des clients
 - Technologie
 - Autres risques opérationnels
- Risques stratégiques :
 - Concurrence
 - Position sur le marché

Tous les principaux **risques opérationnels et stratégiques** sont répertoriés et évalués au sein d'un inventaire et classés dans une matrice des risques, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact estimé. Cette matrice fournit ainsi une vue d'ensemble de l'exposition aux risques. En outre, les évaluations prospectives (SST, ORSA) couvrent l'ensemble des risques pertinents identifiés.

Les risques figurant dans l'inventaire des risques présentent une faible relation d'interdépendance (par exemple entre les risques financiers et les risques d'assurance couverts). Que ce soit sous l'angle des catégories ou des facteurs de risques, de la nature des activités ou des données géographiques, les risques identifiés présentent un risque de concentration peu significatif.

La maîtrise des **risques d'assurance** consiste en grande partie au contrôle des coûts des prestations assurées, tout en garantissant la qualité des prestations et la satisfaction des assurés. Un système de gestion de la qualité soutient l'atteinte de cet objectif d'efficience et participe à la réduction des risques d'erreurs dans les processus opérationnels. Les risques d'assurance sont modérés par une limitation des prestations maximales par cas et, lorsque c'est pertinent, par une couverture de réassurance. Le contrôle financier ainsi que le SCI constituent des instruments importants pour atteindre une gestion efficace des cas et des ressources. De plus, l'actuaire responsable, dans le cadre des tâches qui lui incombent, contrôle annuellement la suffisance des tarifs pour l'année à venir et le responsable de l'audit interne analyse régulièrement s'il y a des indices de fraude impliquant les personnes internes à l'entreprise.

En ce qui concerne les **risques financiers**, la fortune nécessaire pour couvrir les obligations envers les assurés est investie selon une stratégie conservatrice et une gestion passive, réalisée à travers des fonds de placements, diversifiés et basés sur des indices de référence des marchés globaux. Par conséquent, la gestion des risques de placement consiste surtout en la surveillance du respect de la stratégie, de la performance et des gérants de fortune. Les **risques de crédit** sont quant à eux fortement limités par l'application du principe de diversification. Dans le cadre de l'analyse de la concentration des contreparties, comprenant également les actions détenues au travers de fonds collectifs actions, un contrôle trimestriel permet de garantir qu'aucune contrepartie ne représente une part importante de l'ensemble des avoirs détenus.

Au sein des **risques d'entreprises**, seul un éventuel risque de concentration lié aux contreparties fait l'objet de mesures particulières. En effet, TAS acquiert un nombre significatif de prestations de services au TCS, notamment auprès des unités de fonctions Shared Services (IT, RH, Facility management, etc.) et Finance & Accounting. Divers mécanismes de contrôles, notamment au sein du Système de Contrôle Interne et du Business Continuity Management, permettent un suivi adéquat de ces prestations déléguées afin de garantir, pour chaque prestation, le maintien du niveau de prestation convenu contractuellement.

6.2 Évolution du profil de risque

Globalement, le profil de risque fin 2023 est comparable à celui de l'année dernière et aucune augmentation substantielle du niveau de risque n'a été observée – l'exposition aux risques reste maîtrisée. D'ailleurs, l'inventaire des risques ne contient aucun risque dont l'évaluation de la probabilité de survenance et de l'impact sont tous deux élevés.

Cette stabilité s'explique notamment grâce à la bonne résilience de l'organisation, la nature de ses revenus principaux (sous forme de primes annuelles) et sa capacité à déployer des solutions lui permettant de garantir la continuité de ses activités.

7. Évaluation

Dans le cadre de la surveillance des compagnies d'assurance, la législation actuelle prescrit l'établissement d'un bilan « proche du marché » basé sur une évaluation des actifs et des passifs de la société à leurs valeurs de marché ou proches du marché. Ces valeurs peuvent diverger des valeurs du bilan statuaire. Ces principes généraux sont décrits dans la réglementation de la FINMA relative au SST et les données détaillées figurent dans l'annexe 2 de ce rapport.

7.1 Actifs évalués à leur valeur de marché

S'il y a un prix de marché observable, tous les actifs au bilan sont évalués selon le principe de la valeur de marché. Dans le cas contraire, une valeur proche du marché est estimée.

en millions de CHF

	31.12.2023			31.12.2022		
	Statuaire	Proche du marché	Différence	Statuaire	Proche du marché	Différence
Fonds de placement: biens immobiliers	15.4	15.4	-	14.5	14.5	-
Fonds de placement: actions	21.4	21.4	-	20.2	20.2	-
Fonds de placement: obligations	65.7	65.7	-	63.3	63.3	-
Provision financière (gains non réalisés)	-11.4	-	11.4	-8.1	-	8.1
Liquidités	33.5	33.5	-	32.3	32.3	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.7	0.7	-	1.3	1.3	-
Immobilisations corporelles	0.1	0.1	-	0.1	0.1	-
Créances nées d'opérations d'assurance	0.3	6.0	5.7	0.2	11.3	11.1
Autres créances	0.9	0.9	-	0.9	0.9	-
Comptes de régularisation	1.0	1.0	-	1.1	1.1	-
Total de la valeur des actifs	127.7	144.7	17.0	125.8	145.0	19.2

Les aspects suivants sont importants pour comprendre ces valeurs :

- Les actifs dans les fonds de placement ainsi que les liquidités ont une valeur de marché observable.
- Les engagements d'assurance non-facturés sont pris en compte dans les actifs proche du marché.
- Pour les actifs restants (autres créances, actifs transitoires et immobilisés), la valeur proche du marché est estimée à la valeur statuaire.

La valeur statuaire des actifs de TAS s'élève à CHF 127.7 millions au 31 décembre 2023 (CHF 125.8 millions au 31 décembre 2022). En tenant compte de tous les retraitements présentés ci-dessus, la valeur proche du marché des actifs de TAS s'élève à CHF 144.7 millions au 31 décembre 2023 (CHF 145.0 millions au 31 décembre 2022).

7.2 Engagements d'assurance évalués à leur valeur de marché

La valeur des engagements d'assurance correspond à la charge financière future attendue, liée aux contrats d'assurance déjà contractés par TAS.

en millions de CHF

	31.12.2023			31.12.2022		
	Statutaire	Proche du marché	Différence	Statutaire	Proche du marché	Différence
Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	57.7	54.8	-2.9	56.6	66.8	10.2
Montant minimum	-	1.3	1.3	-	-	-
Provisions non techniques	1.0	1.0	-	1.0	1.0	-
Dettes liées à des instruments de taux	0.3	0.0	-0.3	0.8	0.0	-0.8
Dettes nées d'opérations d'assurance	6.2	5.8	-0.4	7.1	0.2	-6.9
Autres passifs	0.4	-	-0.4	0.6	-	-0.6
Comptes de régularisation	0.4	0.7	0.4	0.3	1.1	0.8
Total de la valeur des engagements²	66.0	63.4	-2.6	66.4	69.1	2.7

Pour une meilleure estimation de ces engagements, les modifications apportées au bilan proche du marché par rapport aux comptes statutaires concernent les principales positions suivantes :

- La valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance. Tous les flux monétaires futurs liés aux contrats d'assurance ainsi que les primes non-facturées sont escomptés. La provision pour sécurité et pour fluctuation est écartée puisqu'elle ne correspond pas à un montant attendu mais sert à absorber un écart sur les montants attendus.
- Contrairement aux années précédentes, le montant minimal (Market Value Margin) est dorénavant ajouté aux engagements d'assurance. Il s'agit du coût du capital requis pour couvrir la liquidation des engagements d'assurance, y compris le risque de crédit et le risque de marché non diversifiable. La raison est, qu'en cas de reprise des engagements d'assurance de la société par un tiers, celui-ci veut être indemnisé pour le risque financier lié à la reprise du portefeuille.

La valeur statutaire des engagements de TAS s'élève à CHF 66.0 millions au 31 décembre 2023 (CHF 66.4 millions au 31 décembre 2022). En tenant compte de tous les retraitements présentés ci-dessus, la valeur proche du marché de l'ensemble des engagements de TAS s'élève à CHF 63.4 millions au 31 décembre 2023 (CHF 71.2 millions au 31 décembre 2022).

² La valeur totale des passifs proche du marché s'obtient quant à elle en ajoutant le montant minimal (MVM). Voir chapitre 9.3.

8. Gestion du capital

8.1 Planification du capital

Dans le but de pouvoir autofinancer ses activités, son développement et supporter ses risques tout en gardant un ratio SST confortable, TAS poursuit une stratégie de gestion conservatrice de son capital propre. La planification quantitative s'étend sur trois ans.

8.2 Fonds propres

Le tableau ci-dessous indique les fonds propres qui ont été rapportés dans le rapport d'activité au 31.12.2023, ainsi que leur ventilation entre capital-actions et autres réserves :

	en millions de CHF	
	2023	2022
Capital-actions	8.0	8.0
Réserves légales issues du bénéfice	4.0	4.0
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		
Réserves spéciales	16.0	16.0
Résultat reporté	31.4	31.4
Résultat de l'exercice	2.3	0.0
Fonds propres	61.7	59.4

8.3 Différence entre les fonds propres et les actifs et passifs à valeur proche du marché

La différence entre les actifs et passifs à la valeur proche du marché est de CHF 81.3 millions. Ce montant représente le Capital Porteur de Risques (CPR). Il est supérieur de CHF 19.6 millions par rapport aux fonds propres statutaires. Cette différence provient des différences d'évaluation décrites dans les chapitres 7.1 et 7.2.

9. Solvabilité

9.1 Calcul de la solvabilité

La FINMA demande des fonds propres minimums (capital cible) qui doivent dépasser les pertes éventuelles selon les différents scénarios SST, y compris une marge de sécurité. Le capital cible doit être couvert par le capital porteur de risque (différence entre actifs et passifs selon le bilan proche du marché). Cette couverture est exprimée par le quotient SST.

En 2024, le calcul de ce quotient a subi un changement par rapport aux exercices précédents. Depuis cette année, le montant minimum (Market Value Margin) est une position au passif du bilan SST. Cela simplifie la formule du quotient SST, désormais égal au capital porteur de risque divisé par le capital cible. Les chiffres comparatifs du SST 2023 ont été ajustés dans ce rapport afin de suivre la nouvelle méthode et ne sont donc plus comparables avec le rapport public disclosure 2022.

9.1.1 Modèle de risque de marché

TAS applique le modèle standard SST de la FINMA. Cette approche se base sur la mesure de risque dite Expected Shortfall. C'est cette dernière qui est utilisée dans le calcul du capital cible. Le modèle 2024 mis à disposition par la FINMA est identique à celui de 2023. Comme chaque année, les paramètres liés au risque de marché sont ajustés par la FINMA pour refléter au mieux la situation actuelle.

9.1.2 Modèle pour les risques d'assurance

Le modèle standard SST de la FINMA a été utilisé pour estimer les risques d'assurance. Ce modèle n'a pas subi de changement par rapport à 2023.

Seuls certains paramètres ont été adaptés, notamment les taux d'intérêts utilisés pour obtenir les valeurs escomptées.

9.2 Capital cible

Composition du capital cible :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2024	SST 2023
Risque d'assurance	1	26.6	30.4
Risque de marché	2	9.8	11.1
Effet de diversification des risques de marché et d'assurance	3	8.0	9.0
Risques d'assurance et de marché diversifiés	1+2-3	28.4	32.4
Risques provenant des scénarios	4	5.2	4.6
Risques d'assurance et de marché diversifiés (comprenant les scénarios)	1+2-3+4	33.6	37.0
Résultat d'assurance attendu	5	5.6	4.4
Performance financière projetée sur une année	6	1.5	1.4
Déficit prévu (assurance et marché) comprenant les résultats escomptés	1+2-3+4-(5+6)	26.5	31.2
Risque de crédit	7	3.7	3.5
Capital Cible	1+2-3+4-(5+6)+7	30.2	34.8

Le capital cible a diminué pour les raisons suivantes : le risque d'assurance, qui bénéficie d'un retour à la normale du risque de run-off ou risque de liquidation (disparition de l'incertitude liée à la gestion des sinistres COVID-19), une réduction du risque de marché provenant d'une correction de l'input des produits à taux fixe sans lien avec le modèle ou la structure du portefeuille et finalement une hausse du résultat d'assurance attendu.

Comme mentionné ci-dessus, le montant minimum (MVM) faisant dorénavant partie des engagements d'assurance, il n'a plus besoin d'être additionné au capital cible en 2024 pour le calcul du quotient SST.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque d'assurance :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2024	SST 2023
Risque des nouveaux sinistres	1	17.3	16.5
Risque de run-off	2	7.1	12.0
Autres risques d'assurance	3	9.3	11.0
Effet de diversification	4	7.1	9.3
Risque d'assurance	1+2+3-4	26.6	30.4

Le risque de nouveaux sinistres représente la part des contrats vendus en 2023 acquise sur 2024 et la part des contrats souscrits en 2024 qui est acquise pendant 2024. Ce risque est resté stable en 2024 car il n'y a pas eu de changements matériels dans le portefeuille ou sur le facteur d'escompte.

Le risque de run-off (ou aussi connu comme risque de liquidation) est au contraire le risque attaché aux contrats d'assurance couverts sur les années antérieures et qui peuvent encore générer des coûts de sinistres. Les autres risques d'assurance concernent le risque URR (« unearned risk reserve »), qui est la partie de la prime qui est souscrite en 2024 mais qui sera acquise en 2025.

Le tableau ci-dessous illustre les principales composantes du risque de marché :

		en millions de CHF	
	Calculs	SST 2024	SST 2023
Risque de marché des intérêts	1	3.1	5.3
Risque de marché des spreads	2	2.8	4.3
Risque de marché des actions	3	6.3	6.0
Risque de marché des biens immobiliers	4	1.9	1.8
Effet de diversification risque de marché	5	4.3	6.3
Risque de marché	1+2+3+4-5	9.8	11.1

La réduction du risque de marché provient d'une correction de l'input des produits à taux fixe sans lien avec le modèle ou la structure du portefeuille.

9.3 Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque est la différence entre la valeur des actifs et des passifs à la valeur proche du marché.

Les tableaux ci-dessous détaillent la valeur proche du marché des actifs et des engagements :

		en millions de CHF	
	Calculs	2023	2022
Immobilier		15.4	14.5
Titres à revenu fixe		65.7	63.3
Actions		21.4	20.2
Valeur des placements proche du marché		102.5	98.0
Liquidités		33.5	32.3
Part des réassureurs dans les provisions techniques		0.7	1.3
Immobilisations corporelles		0.1	0.1
Créances issues des activités d'assurance		6.0	11.3
Autres créances		0.9	0.9
Comptes de régularisation		1.1	1.0
Valeur des autres actifs proche du marché		42.2	47.0
Valeur totale des actifs proche du marché	1	144.7	145.0

		en millions de CHF	
	Calculs	2023	2022
Assurance directe		49.4	55.7
Assurance indirecte		5.4	11.1
Montant minimal (MVM)		1.3	2.0
Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance		56.0	68.9
Provisions non techniques		1.0	1.0
Engagements issus des activités d'assurance		5.8	0.2
Comptes de régularisation		0.7	1.1
Valeur des autres engagements proche du marché		7.4	2.3
Valeur totale des passifs proche du marché	2	63.4	71.2
Capital porteur de risque	1 - 2	81.3	73.8

Le capital porteur de risque (CPR³) a augmenté en 2024 par rapport à 2023 essentiellement en raison de l'augmentation de la valeur des placements. D'autres effets, comme l'optimisation de la souscription dans les affaires indirectes ou encore un reclassement des reports de primes au niveau des engagements issus des activités d'assurances ont des effets négligeables sur le CPR.

³ Le capital porteur de risque de 2022 a été modifié pour inclure le MVM, afin d'être consistant avec la définition du CPR dans le SST actuellement en vigueur.

9.4 Quotient de solvabilité

Le quotient de solvabilité indique si l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital afin de tenir ses obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance vendus aux clients. Un quotient supérieur à 100% indique que l'entreprise d'assurance a suffisamment de capital pour couvrir les risques qu'elle encourt. Le quotient de solvabilité de TAS au 01.01.2024 s'élève à 269.3%, en augmentation par rapport à l'année précédente (SST 2023 : 212.2%). Sur la base de ce résultat, TAS consolide son quotient SST déjà confortable de l'an dernier.

9.5 Confirmation

Les chiffres indiqués aux sections 9.2 à 9.4 correspondent aux chiffres officiels du SST 2024 soumis à la FINMA pour d'approbation.

10. Annexes

Pièces jointes au rapport sur la situation financière de la société, en conformité avec les exigences relatives à la publication des entreprises d'assurance :

- Annexe 1 - Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale – Comptes annuels 2023
- Annexe 2 - Modèle quantitatif pour les entreprises d'assurance, selon circulaire 2016/02 de la FINMA



TAS Assurances SA, Vernier

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale sur l'audit
des

comptes annuels 2023



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de TAS Assurances SA, Vernier

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de TAS Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Felipe Vranken

Genève, le 19 avril 2024

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Bilan au 31 décembre - Bilanz per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	2023	2022
Placements - Kapitalanlagen			
Autres placements - <i>Übrige Kapitalanlagen</i>	1	102'547	97'966
Provisions pour fluctuation de valeurs - <i>Schwankungsreserve</i>		-11'362	-8'090
		91'185	89'876
Liquidités - Flüssige Mittel			
Banques - <i>Banken</i>		33'469	32'346
		33'469	32'346
Part des réassureurs dans les provisions techniques - <i>Anteil versicherungstechnischer Rückstellungen aus Rückversicherung</i>	4	714	1'307
Immobilisations corporelles - Sachanlagen			
Mobilier, machines, installations - <i>Mobiliar, Maschinen, Einrichtungen</i>		12	16
Véhicules - <i>Fahrzeuge</i>		59	85
		71	101
Créances nées d'opérations d'assurance - Forderungen aus dem Versicherungsgeschäft			
	2	293	199
Autres créances - Übrige Forderungen			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		291	-
Créances fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		567	864
Envers des sociétés du groupe - <i>Gegenüber Konzerngesellschaften</i>	7	-	64
		858	928
Actifs de régularisation - Aktive Rechnungsabgrenzungen			
	3	1'088	1'037
		1'088	1'037
Total actif - Total Aktiven		127'678	125'794
Provisions techniques - Versicherungstechnische Rückstellungen			
	4	57'728	56'627
Provisions non techniques - Nichtversicherungstechnische Rückstellungen			
	5	950	980
		58'678	57'607
Dettes liées à des instruments de taux - Verzinsliche Verbindlichkeiten			
Comptes courants avec sociétés du groupe - <i>Kontokorrent mit Konzerngesellschaften</i>	7	21	-
Compte courant avec l'actionnaire TCS Club - <i>Kontokorrent mit Aktionär TCS Club</i>	7	282	764
		303	764
Dettes nées d'opérations d'assurance - Verbindlichkeiten aus dem Versicherungsgeschäft			
	6	6'203	7'083
Autres passifs - Übrige Verbindlichkeiten			
Envers des tiers - <i>Gegenüber Dritten</i>		21	227
Dettes fiscales - <i>Gegenüber Steuerverwaltung</i>		402	399
		423	626
Passifs de régularisation - Passive Rechnungsabgrenzungen			
	8	391	312
		391	312
Total des provisions et des dettes externes - Total Fremdkapital			
		65'998	66'392
Capital-actions - Aktienkapital			
Réserves légales issues du bénéfice - <i>Gesetzliche Gewinnreserven</i>		8'000	8'000
Réserves facultatives issues du bénéfice - <i>Freiwillige Gewinnreserven</i>		4'000	4'000
Réserves spéciales - <i>Spezialreserven</i>		16'000	16'000
Résultat reporté - <i>Gewinn- / Verlustvortrag</i>		31'402	31'399
Résultat de l'exercice - <i>Jahresergebnis</i>		2'278	3
		49'680	47'402
Total fonds propres - Total Eigenkapital			
	9	61'680	59'402
Total passif - Total Passiven		127'678	125'794

Compte de résultat - Erfolgsrechnung

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	Notes	Janv-déc 2023	Janv-déc 2022
Primes brutes - Bruttoprämien		87'767	76'194
./. Primes brutes cédées aux réassureurs - Anteil Bruttoprämie Rückversicherer		-896	-1'096
./. Primes brutes cédées aux tiers - Anteil Bruttoprämie Dritte		-	-10
Primes pour propre compte - Prämien für eigene Rechnung		86'871	75'088
Variation reports de primes - Veränderung Prämienüberträge		-1'200	6'306
Variation reports de primes: part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung Prämienüberträge		2	89
Primes acquises pour propre compte - Verdiente Prämien für eigene Rechnung		85'673	81'483
Charges sinistres: montants payés bruts - Zahlungen für Versicherungsfälle brutto	10	-50'972	-47'984
Charges sinistres: montants payés, part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Zahlungen für Versicherungsfälle	10	-7	2'108
Variation provisions techniques - Veränderung versicherungstechnische Rückstellungen	11	234	15'242
Variation provisions techniques: part réassureurs - Anteil Rückversicherer an Veränderung versicherungstechnische Rückstellungen	11	-595	219
Charge sinistres pour propre compte - Aufwendungen für Versicherungsfälle für eigene Rechnung		-51'340	-30'415
Frais facturation et encaissement - Fakturierungs- und Inkassospesen		-52	-45
Commissions payées, soc. groupe - Bezahlte Kommissionen, Konzerngesellschaften		-294	-178
Commissions payées, tiers - Bezahlte Kommissionen, Dritte		-214	-154
Salaires et charges de personnel - Löhne und Personalkosten		-3'143	-3'505
Loyers et charges - Mieten und Nebenkosten		-410	-455
Entretien et réparations - Unterhalt und Reparaturen		-	-12
Assurances d'entreprise, poste et télécommunication - Sachversicherungen, Post und Telekommunikation		-28	-36
Frais généraux et d'administration - Allgemeiner Verwaltungsaufwand	12	-548	-673
Marketing et distribution - Marketing und Vertrieb		-6'853	-6'367
Prestations de service TCS - Kauf TCS-Leistungen		-21'216	-17'426
Amortissements - Abschreibungen	15	-29	-28
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte - Abschluss- und Verwaltungsaufwand für eigene Rechnung		-32'787	-28'879
Autres charges techniques pour propre compte - Sonstige versicherungstechnische Aufwendungen für eigene Rechnung		-744	-19'312
Total des charges de l'activité technique - Aufwendungen aus dem versicherungstechnischen Geschäft		-84'871	-78'606
Résultat intermédiaire - Zwischenergebnis		802	2'877
Produits des placements - Erträge aus Kapitalanlagen	13	5'138	1'262
Charges financières et frais de gestion des placements - Aufwendungen für Kapitalanlagen	14	-248	-13'804
Variation provision de fluctuation de valeurs - Veränderung Schwankungsreserve		-3'272	9'491
Résultat des placements - Kapitalanlagenergebnis		1'618	-3'051
Autres produits financiers - Sonstige finanzielle Erträge		372	56
Autres charges financières - Sonstige finanzielle Aufwendungen		-8	-26
Résultat opérationnel - Operatives Ergebnis		2'784	-144
Autres produits - Sonstige Erträge			
Prestations sociétés du groupe - Leistungen Konzerngesellschaften		1	155
Produits divers - Sonstige Erträge		2	3
Résultat hors période - Periodenfremdes Ergebnis		-135	-6
Bénéfice avant impôts - Gewinn vor Steuern		2'652	8
Impôts directs - Direkte Steuern		-374	-5
Résultat de l'exercice - Jahresergebnis		2'278	3

Tableau des flux de trésorerie

en milliers de CHF

	2023	2022
Résultat de l'exercice, net	2'278	3
Exploitation		
Ammortissements immobilisations corporelles	29	26
Ammortissements immobilisations incorporelles	-	2
Résultat sur ventes des immobilisations	-	5
Corrections de valeur sur autres placements	-4'433	13'569
Variations de		
Provisions techniques	1'101	-14'052
Provisions non techniques	-30	-
Provisions pour fluctuation de valeurs	3'272	-9'491
Augmentation / diminution des actifs et passifs:		
Placements	-148	-751
Part des réassureurs dans les provisions techniques	593	-308
Créances nées d'opérations d'assurance	-94	-108
Autres créances	7	754
Autres créances envers les sociétés du groupe	64	9
Autres créances envers l'actionnaire TCS Club	-	5'598
Actifs de régularisation	-51	-909
Dettes nées d'opérations d'assurance	-880	-412
Autres passifs à court terme	-203	-37
Autres passifs envers les sociétés du groupe	21	-
Autres passifs envers l'actionnaire TCS Club	-482	764
Passifs de régularisation	79	4
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	1'123	-5'334
Acquisition immobilisations corporelles:		
Transformations, aménagements	-	-16
Véhicules	-	-104
Vente immobilisations corporelles:		
Mobilier, machines, installations	-	1
Véhicules	-	33
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements	-	-86
Variation trésorerie	1'123	-5'420
Liquidités au début de l'exercice	32'346	37'766
Liquidités à la fin de l'exercice	33'469	32'346
Variation trésorerie	1'123	-5'420

Annexe

en milliers de CHF

Principes comptables appliqués		
Généralités		
Les comptes de la société ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code des obligations (Art. 957-963b CO).		
En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (Art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur à partir du 15 décembre 2015).		
Transactions en monnaies étrangères		
Les comptes de la société sont établis en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change prévalant à la date de l'opération. Les positions du bilan en monnaies étrangères sont converties aux cours de fin d'année de l'administration fédérale des contributions. Les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat.		
Cours fin d'année	31.12.2023	31.12.2022
EUR	0.9592	0.9962
USD	0.8808	0.9462
Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués		
L'évaluation est effectuée selon les critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs s'effectue selon les prix courants observables sur un marché, les prix courants à la date du bilan sont appliqués. Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.		
Placements		
Sous les catégories "Autres placements" sont comptabilisés les fonds de placements immobiliers, fonds de placements actions et obligations. Ces placements sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre.		
Immobilisations corporelles		
Les biens immobilisés à caractère d'exploitation sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des ajustements de valeur. Les amortissements sont calculés conformément à la durée d'utilisation économique par catégorie d'immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Lorsque des indices concrets laissent supposer que des actifs sont surévalués, les valeurs sont vérifiées et le cas échéant, adaptées.		
Immobilisations incorporelles		
Softwares: Les logiciels sont portés à l'actif du bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur une durée d'utilisation économique de cinq ans.		
Créances		
Les autres créances sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale.		
Provisions techniques d'assurance		
Les provisions techniques sont déterminées conformément au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Les provisions pour sinistres en cours incluent des provisions IBNR calculées par l'actuaire responsable sur la base des triangles de liquidation de sinistres. Une provision pour parts d'excédents contractuels est également enregistrée.		
Valeur de marché		
Lorsque les placements évalués à la valeur boursière à la date du bilan sont supérieurs à leur valeur d'acquisition, une correction de valeur peut être constituée à charge du compte de résultat afin de tenir compte de la fluctuation des cours.		
En cas de diminution de la valeur boursière au cours de l'exercice, la provision de fluctuation est dissoute:		
1. du même montant que la diminution de la valeur boursière des placements de la période et		
2. d'un montant additionnel si le résultat des placements de la période reste négatif, mais au maximum à hauteur de la perte avant impôt		
Ces corrections de valeur ne sont cependant pas autorisées si elles conduisent à la comptabilisation d'une valeur inférieure au coût d'acquisition ou, s'il est plus bas, au cours boursier.		
Le montant total de la provision pour fluctuation de valeurs est montré séparément dans le bilan.		
Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan		
1. Autres placements		
	31.12.2023	31.12.2022
Fonds de placement actions suisses	10 937	10 744
Fonds de placement actions étrangères	10 450	9 443
Fonds de placement obligations suisses	35 933	32 980
Fonds de placement obligations étrangères en CHF	11 094	22 367
Fonds de placement obligations étrangères en monnaies étrangères	18 688	7 970
Fonds de placement immobilier suisse	15 445	14 462
Total	102 547	97 966
2. Créances nées d'opérations d'assurance		
	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les preneurs d'assurance	189	148
Créances sur les agents et les intermédiaires	116	63
Provision pour créances douteuses	- 12	- 12
Total	293	199
3. Actifs de régularisation		
	31.12.2023	31.12.2022
Primes de partenaire à recevoir	-	6
Réassurances à recevoir	20	154
Autres actifs de régularisation	1 068	877
Total	1 088	1 037

Annexe

en milliers de CHF

4. Provisions techniques							
	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)		
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	
Report de primes	- 42 837	- 41 502	404	401	- 42 433	- 41 101	
Provision pour sinistres en cours	- 8 467	- 8 060	310	906	- 8 157	- 7 154	
Provision ULAE	- 1 824	- 1 721	-	-	- 1 824	- 1 721	
Provisions pour fluctuation et sécurité	- 4 600	- 4 600	-	-	- 4 600	- 4 600	
Provision parts d'excédents contractuels	-	- 744	-	-	-	- 744	
Total	- 57 728	- 56 627	714	1 307	- 57 014	- 55 320	
5. Provisions non techniques							
					31.12.2023	31.12.2022	
Provision pour litiges					- 75	-105	
Provisions diverses (imposées)					- 875	-875	
Total					- 950	- 980	
6. Dettes nées d'opérations d'assurance							
					31.12.2023	31.12.2022	
Primes perçues d'avance des preneurs d'assurance					- 6 162	-7 083	
Dettes envers les preneurs d'assurance					-41	-	
Total					- 6 203	- 7 083	
7. Créances et dettes envers les parties liées							
					31.12.2023	31.12.2022	
	Tiers	Actionnaires	Organes				
Autres créances	-	-	-		-	64	
Autres dettes	-21	-282	-		-303	-764	
8. Passifs de régularisation							
					31.12.2023	31.12.2022	
Charge de personnel à payer					- 111	- 123	
Autres passifs de régularisation					- 280	- 189	
Total					- 391	- 312	
9. Tableau de variations des fonds propres							
	Capital- actions	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives du bénéfice	Réserves spéciales	Résultat reporté	Total des fonds propres	
Etat au 31.12.2021	-8'000	- 4 000	- 16 000	- 31 399	- 59 399	- 59 399	
Résultat de l'exercice	-	-	-	-3	-3	-3	
Etat au 31.12.2022	- 8 000	- 4 000	- 16 000	- 31 402	- 59 402	- 59 402	
Résultat de l'exercice	-	-	-	- 2 278	-2'278	-2'278	
Etat au 31.12.2023	- 8 000	- 4 000	- 16 000	- 33 680	- 61 680	- 61 680	
Information, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat							
10. Charges sinistres et remboursement réassurance							
					2023	2022	
Charges sinistres: montants payés bruts					- 50 972	- 47 984	
Charges sinistres: montants payés, part réassureurs					- 7	2 108	
Total					- 50 979	- 45 876	
11. Variation des provisions techniques							
	Provisions techniques (brutes)		Part des réassureurs		Total provisions pour propre comptes		
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
Provision pour sinistres en cours	- 407	-3'235	- 595	219	-1'002	-3'016	
Provision ULAE	- 103	-91	-	-	-103	-91	
Provision parts d'excédents contractuels	744	18'568	-	-	744	18'568	
Total	234	15'242	-595	219	-361	15'461	
12. Honoraires versés à l'organe de révision							
					2023	2022	
Prestation en matière de révision					-94	-79	
Total					-94	-79	
Les honoraires versés à l'organe de révision comprennent les honoraires pour des mandats faisant référence directement ou indirectement à un mandat de révision existant ou futur ainsi que les honoraires pour les activités liées à l'audit (entre autres les questions relatives à la comptabilité, le support pour des questions règlementaires ou des examens légaux spéciaux).							
13. Produits des placements							
	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total produits des placements
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Autres placements	1 473	1'262	3'602	-	63	-	5'138
Total	1'473	1'262	3'602	-	63	-	5'138
* Ces produits incluent les dividendes sur les actions, les coupons, les intérêts sur les prêts.							
14. Charges financières et frais de gestion des placements							
	Frais de gestion*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total charges des placements
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Autres placements	- 161	-165	- 41	-13'594	- 46	-45	-248
Total	-161	-165	-41	-13'594	-46	-45	-248
*Ces charges incluent les coûts de gestion de fortune externes (frais, droits de mutation).							

Annexe

en milliers de CHF

15. Amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles		
	2023	2022
Immobilisations corporelles	- 29	-26
Immobilisations incorporelles	-	-2
Total	- 29	- 28
Autres données relatives à l'annexe		
16. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes		
	2023	2022
Dissolution nette des réserves latentes	-	8'163
17. Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété		
	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable de la fortune liée	106 255	97 970
Total	106 255	97 970
18. Emplois à plein temps		
	2023	2022
Moyenne annuelle	27	30
19. Evénements importants survenus après la date du bilan		
Aucun		
Le Conseil d'administration a approuvé les comptes le 19 avril 2024		

Proposition relative à l'emploi du résultat au 31 décembre - Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns per 31. Dezember

en milliers de CHF - in Tausend CHF

	2023	2022
Report de l'exercice précédent - <i>Übertrag des Vorjahres</i>	31'402	31'399
Résultat de l'exercice - <i>Jahresergebnis</i>	2'278	3
Bénéfice au bilan - Bilanzgewinn	33'680	31'402
Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi du résultat - <i>Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des Bilanzergebnisses</i>		
Report à nouveau - <i>Saldenvortrag</i>	33'680	31'402
	33'680	31'402

Annexe 2

2.1 Résultat de l'entreprise, individuel - non-vie 2023

		Total		Affaires directes en Suisse				Affaires indirectes	
				RC générale		Autres branches		Miscellaneous	
		Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1	Primes brutes	76.2	87.8	0.0	0.0	71.0	82.2	5.2	5.5
2	Primes brutes cédées aux réassureurs	-1.1	-0.9	0.0	0.0	-1.1	-0.9	0.0	0.0
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	75.1	86.9	0.0	0.0	69.9	81.4	5.2	5.5
4	Variations des reports de primes	6.3	-1.2	0.0	0.0	6.3	-1.2	0.0	0.0
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	81.5	85.7	0.0	0.0	76.3	80.2	5.2	5.5
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
8	Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	81.5	85.7	0.0	0.0	76.3	80.2	5.2	5.5
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-48.0	-51.0	0.0	0.0	-44.9	-47.4	-3.0	-3.6
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	2.1	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0
11	Variations des provisions techniques	15.2	0.2	0.0	0.4	15.2	0.2	0.0	-0.3
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.2	-0.6	0.0	-0.4	0.2	-0.3	0.0	0.0
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations								
14	Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-30.4	-51.3	0.0	0.0	-27.4	-47.5	-3.0	-3.9
15	Frais d'acquisition et de gestion	-28.9	-32.8						
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	0.0	0.0						
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-28.9	-32.8						
18	Autres charges techniques pour propre compte	-19.3	-0.7						
19	Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-78.6	-84.9						
20	Produits des placements	-2.9	1.8						
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-0.2	-0.2						
22	Résultat des placements (20 + 21)	-3.1	1.6						
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.0	0.0						
24	Autres produits financiers	0.1	0.4						
25	Autres charges financières	0.0	0.0						
26	Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	-0.1	2.8						
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux	0.0	0.0						
28	Autres produits	0.2	0.0						
29	Autres charges	0.0	-0.1						
30	Produits / charges extraordinaires	0.0	0.0						
31	Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	0.0	2.7						
32	Impôts directs	0.0	-0.4						
33	Bénéfice / perte (31 + 32)	0.0	2.3						

2.2 Bilan individuel proche du marché 2023

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »		Monnaie : CHF		
		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers	14.5		15.4
	Participations			
	Titres à revenu fixe	63.3		65.7
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions	20.2		21.4
	Autres placements			
	Placements collectifs de capitaux			
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements				
Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	32.3		33.5
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	1.3		0.7
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles	0.1		0.1
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	11.3		6.0
	Autres créances	0.9		0.9
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	1.0		1.1	
Total des autres actifs				
Total valeur des actifs conforme au marché	Total de la valeur des actifs conforme au marché	145.0		144.7
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	55.7		49.4
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages	11.1		5.4
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Montant minimum		2.0	1.3	
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques	1.0		1.0
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance	0.2		5.8
	Autres passifs			
	Comptes de régularisation	1.1		0.7
Dettes subordonnées				
Total valeur des engagements conforme au marché	Total de la valeur des engagements conforme au marché.	69.1	2.0	63.4
	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	75.8	-2.0	81.3

2.3 Solvabilité individuelle 2024

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	75.8	-2.0	81.3
	Déductions			
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			
	Capital de base	75.8	-2.0	81.3
	CPR	75.8	-2.0	81.3

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque technique	30.4		26.6
	Risque de marché	11.1		9.8
	Effets de diversification	-9.0		-8.0
	Risque de crédit	3.5		3.7
	Montant minimum et autres effets sur le capital cible	0.8	-2.0	-1.9
	Capital cible	36.8	-2.0	30.2

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	212.2%		269.3%